



Congés payé en cdi temps partiel (calcul)

Par **Damien70r**, le **25/09/2012** à **11:29**

Bonjour, je souhaiterais savoir le détail de calcul de mes congés que j'ai acquis sachant que je suis embauché en CDI à temps partiel.

Je travaille 4/5h par semaine le samedi
-> donc 20h par mois
et je me fais xx € net par mois.

J'ai actuellement 27.5 jours de congés acquis.

Je souhaiterais que mon patron me les payent, mais je voudrais savoir la méthode de calcul pour savoir combien je toucherai, cela fais plus d'un an que je suis en cdi chez eux.

Cordialement

Par **Lag0**, le **25/09/2012** à **14:13**

Bonjour,
Si votre contrat de travail n'est pas rompu, l'employeur n'a pas le droit de vous payer vos jours de congé, vous devez les prendre.

Par **pat76**, le **25/09/2012** à **14:42**

Bonjour

Vous n'avez pas pris de congés payés cette année?

vous avez acquis des jours de congés payés entre le 1er juin 2011 et le 31 mai 2012.

Vous avez donc des jours de congés payés à prendre.

Vous devrez prendre un congé principal qui ne pourra pas être inférieur à 12 jours ouvrables et supérieur à 24 jours ouvrable avant le 31 octobre 2012.

Si votre employeur vous paie vos jours de congés payés, vous êtes obligé de les prendre.